

---

---

# Ville de Trois-Rivières

(2021, chapitre 122)

## **Règlement modifiant le Règlement autorisant la reconstruction du poste de pompage des eaux usées situé sur le terrain du Carrefour Trois-Rivières-Ouest et décrétant un emprunt à cette fin de 2 710 000,00 \$ (2019, chapitre 81) afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et de revoir la nomenclature des travaux à l'annexe I**

---

---

1. Le Règlement autorisant la reconstruction du poste de pompage des eaux usées situé sur le terrain du Carrefour Trois-Rivières-Ouest et décrétant un emprunt à cette fin de 2 710 000,00 \$ (2019, chapitre 81) est modifié par le remplacement, dans le titre et dans la deuxième ligne des articles 2 et 3, du montant « 2 710 000,00 \$ » par le montant « 4 465 325,00 \$ ».

2. L'annexe I de ce Règlement est remplacée par la suivante :

«

**Ville de Trois-Rivières (2019, chapitre 81)**

---

---

### ANNEXE I

#### DESCRIPTION ET COÛT DES TRAVAUX

(Article 1)

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	Qté	PRIX UNITAIRE	MONTANT NET (\$)
<b>1.0</b>	<b>TRAVAUX</b>				
1,1	Travaux: de construction, de contournement, de démolition et mise en service / Achat biens et matériaux	forfait	1	3 200 000 \$	3 200 000 \$
1,2	Contingences de conception et imprévus de travaux	forfait	1	150 000 \$	150 000 \$
1,3	Intégration au réseau de contrôle de procédé existant	forfait	1	65 000 \$	65 000 \$
1,4	Acquisition de servitude d'occupation de chantier	forfait	1	50 000 \$	50 000 \$
1,5	Signalisation et plan de communication	forfait	1	10 000 \$	10 000 \$
1,6	Services techniques et expertises spécialisées	forfait	1	75 000 \$	75 000 \$
1,7	Services de laboratoire de contrôle de qualité	forfait	1	65 000 \$	65 000 \$
1,8	Dépenses antérieures à la révision du règlement	forfait	1	446 325 \$	446 325 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>					<b>4 061 325 \$</b>

<b>2.0</b>	<b>FRAIS INCIDENTS</b>				
2,1	Service professionnels conception et surveillance	forfait	1	380 000 \$	380 000 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>					<b>380 000 \$</b>

#### RESUME

<b>1</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>4 061 325 \$</b>
<b>2</b>	<b>FRAIS INCIDENTS</b>	<b>380 000 \$</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>4 441 325 \$</b>
Frais de financement :		24 000 \$
<b>TOTAL DU PROJET :</b>		<b>4 465 325 \$</b>

Préparé par :   
 Alain Légaré, ing.  
 Chef de service projets spéciaux  
 Direction du Génie  
 Date : 6 juillet 2021

**3.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, à condition d'avoir préalablement obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Édicté à la séance du Conseil du 17 août 2021.

\_\_\_\_\_  
 M. Jean Lamarche, maire

\_\_\_\_\_  
 M<sup>e</sup> Stéphanie Tremblay,  
 assistante-greffière